

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/941

17 juin 2009

(09-2953)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## SERVICE DES NORMES PHYTOSANITAIRES ET DE LA PHYTOQUARANTAINE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE LA ZAMBIE

### Communication présentée par la Zambie

La communication ci-après, reçue le 10 juin 2009, est distribuée à la demande de la délégation de la Zambie.

#### I. ÉTUDE CONCERNANT LES MOUCHES DES FRUITS

1. Au total, 50 districts de neuf provinces de Zambie à l'exception de Lusaka ont fait l'objet d'une étude visant à détecter les mouches des fruits, en particulier *Bactrocera invadens*. L'équipe d'enquêteurs a constaté la présence de *B. invadens* dans 21 districts du pays seulement. La présence de *cucubitae* et *Dacus punctatifrons* a été constatée dans la province de l'Ouest de la Zambie et celle de la mouche méditerranéenne (*Ceratitis capitata*) dans l'ensemble du pays.

2. La stratégie actuelle consiste à achever la surveillance de Lusaka et à entreprendre un programme de formation s'adressant à des formateurs des provinces. Il est essentiel que grâce aux formateurs qui auront bénéficié d'une formation soit élaborée une stratégie nationale pour la capture, la surveillance et l'échange de renseignements avec le personnel chargé des questions agricoles dans les districts.

#### II. LOQUE AMÉRICAINE

3. Une deuxième enquête a été réalisée dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest qui produisent du miel naturel en grande quantité. Au total, 770 échantillons de miel ont été prélevés et un échantillon représentatif a été transmis au Conseil de la recherche agricole de la République sud-africaine pour faire l'objet d'une analyse visant à détecter la loque américaine. L'étude a également eu lieu dans d'autres provinces (Luapula, Copperbelt, province du Centre et province de l'Est), et des échantillons de miel ont été collectés pour être analysés. À ce jour, rien n'indique la présence de la loque américaine ni de la loque européenne en Zambie.

4. Le Ministère de l'agriculture et des coopératives collabore avec le Conseil du miel de Zambie pour assurer la production de miel de qualité.

### **III. INSPECTION DES CULTURES DE SEMENCE ET DES PÉPINIÈRES**

#### a) Inspection des cultures de semence

5. Cette activité a lieu annuellement dans l'ensemble des exploitations qui produisent des semences destinées à l'exportation afin de s'assurer que les végétaux parents sont inspectés pendant la phase de croissance active et que tous les parasites détectés sont signalés pour favoriser la sécurité des échanges commerciaux.

#### b) Inspection des pépinières

6. Il s'agit d'une activité permanente et l'ensemble des propriétaires de pépinières sont enregistrés auprès du Service des normes phytosanitaires et de la phytoquarantaine. Tous les végétaux vendus dans les pépinières font l'objet d'une inspection pour détecter d'éventuels parasites.

### **IV. ÉTUDE CONCERNANT LE NÉMATODE À KYSTE DE LA POMME DE TERRE**

7. Cette étude est menée annuellement dans l'ensemble des exploitations qui produisent des pommes de terre de semence importées de République sud-africaine. Le nématode à kyste de la pomme de terre a été identifié en Afrique du Sud et sa présence confirmée.

### **V. ÉTUDE CONCERNANT LE VIRUS DU "BUNCHY TOP" DU BANANIER**

8. L'étude est en cours dans l'ensemble des grandes régions de culture de bananes. Le parasite a été identifié dans la province du Sud et dans celle de Copperbelt. Le Service des normes phytosanitaires et de la phytoquarantaine collabore actuellement avec le secteur privé pour lutter contre le parasite.

---